



Amiens, le 23 août 2016

Communiqué de presse

**Plan national canicule
La Somme passe en vigilance jaune
« avertissement chaleur »**



Le mardi 23 août 2016 à 16 heures, Météo France a placé le département de la Somme au niveau de vigilance jaune canicule sur sa carte de vigilance et le « niveau 2 - avertissement chaleur » du Plan national canicule (PNC) a été activé. De nouvelles hausses de températures sont attendues dans les prochains jours, notamment mercredi et jeudi.

Les températures maximales prévues sont comprises entre 33 et 35°C pour la journée de mercredi. Entre 16 et 18°C sont prévus en fin de nuit de mardi à mercredi. Cet épisode de chaleur se poursuivra jeudi et la température devrait redescendre de quelques degrés vendredi.

Dans ces situations des recommandations et des réflexes sont à adopter pour se prémunir des fortes chaleurs :

- Buvez régulièrement de l'eau sans attendre d'avoir soif ;
- Rafraîchissez-vous et mouillez-vous le corps (au moins le visage et les avant-bras) plusieurs fois par jour ;
- Mangez en quantité suffisante et ne buvez pas d'alcool ;
- Evitez de sortir aux heures les plus chaudes et passez plusieurs heures par jour dans un lieu frais (cinéma, bibliothèque municipale, supermarché, musée, ...) ;
- Evitez les efforts physiques ;
- Maintenez votre logement frais, fermez fenêtres et volets la journée, ouvrez-les le soir et la nuit s'il fait plus frais ;
- Pensez à donner régulièrement de vos nouvelles à vos proches et, dès que nécessaire, osez demander de l'aide ;
- Consulter régulièrement le [site de Météo-France](http://météo.fr)

Si vous connaissez des personnes âgées, handicapées ou fragiles qui sont isolées, incitez-les à s'inscrire sur la liste mise à leur disposition par chaque mairie afin de recevoir de l'aide de bénévoles, et, pendant une vague de chaleur, prenez de leurs nouvelles régulièrement.

En cas de malaise, appelez le 15.

Le ministère des Affaires Sociales et de la Santé a mis en place une plate-forme téléphonique d'information "canicule" accessible au : 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe en France, de 9h à 19h). Activée depuis le 18 juillet à 10 heures, la plate-forme téléphonique permettra de répondre aux questions et informer sur les recommandations sanitaires à suivre en période de fortes chaleurs.

Le PNC comprend 4 niveaux de gestion :

Le « niveau 1 - veille saisonnière » qui répond au niveau de vigilance verte canicule de la carte de vigilance de Météo-France. Il correspond à la mise en œuvre, au niveau national :

- du Système d'alerte canicule et santé (SACS). Celui-ci repose sur l'évaluation des risques météorologiques par Météo-France et des risques sanitaires par l'Institut de veille sanitaire (InVS), sur la base d'indicateurs de mortalité et de morbidité en lien avec la chaleur, suivis quotidiennement.

- du dispositif d'information et de communication, avec la diffusion de documents d'information à destination notamment du grand public, des professionnels et des établissements de santé, des collectivités locales et des associations. Le numéro vert du ministère de la santé : 0 800 06 66 66 est activé depuis le 21 juin, jour de l'été.

Le « niveau 2 - avertissement chaleur » qui répond au niveau de vigilance jaune canicule de la carte de vigilance de Météo-France.

C'est une phase de veille renforcée permettant aux différents services de l'Etat de se préparer à une montée en charge en vue d'un éventuel passage au niveau 3 - alerte canicule et de renforcer les actions de communication locales et ciblées (en particulier la veille de week-end et de jour férié) ;

Le « niveau 3 - alerte canicule », déclenché par les préfets de département, en lien avec les Agences Régionales de Santé (ARS), sur la base du passage en vigilance orange canicule dans la carte de vigilance de Météo-France.

A ce niveau, des actions de prévention et de gestion sont mises en œuvre par les services publics et les acteurs territoriaux de façon adaptée à l'intensité et à la durée du phénomène. L'InVS analyse de son côté les indicateurs sanitaires en lien avec la chaleur afin de détecter un éventuel impact de la canicule ;

Le « niveau 4 - mobilisation maximale » qui correspond à un passage en vigilance rouge canicule dans la carte de vigilance de Météo-France.

Il correspond à une canicule avérée exceptionnelle, très intense et durable, avec apparition d'effets collatéraux dans différents secteurs. Cette situation nécessite une mobilisation maximale et une coordination de la réponse de l'Etat avec l'activation de la Cellule Interministérielle de Crise (CIC), qui regroupe l'ensemble des ministères concernés.